

PROJET DE FORMATION D'ARBITRES

DE VOLLEY-BALL

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention entre les deux fédérations, et a pour objet de développer la formation d'arbitres universitaires et de redynamiser les Commissions Mixtes Régionales.

I – LA FORMATION INITIALE.

Elle se déroule à la demande du CRSU auprès de la Ligue Régionale concernée (le Président de la CRA ou son représentant).

1 – La formation théorique :

* **objectifs** : aborder l'ensemble des aspects règlementaires ainsi que la tenue de la feuille de match ;

* **durée** : elle est fixée par les responsables de formation (en fonction des connaissances des stagiaires, un petit test d'une vingtaine de questions peut aider) mais 3 séances minimum semblent nécessaires ;

* **encadrement** : le Président de la CRA (ou un représentant) aidé par les enseignants encadrant les équipes ;

Les supports fédéraux (CD, Code d'arbitrage, BFI...) permettront d'animer ces séances et de préparer dans les meilleures conditions les stagiaires à passer l'évaluation théorique.

* **évaluation** : questionnaire de quarante questions tirées du référentiel national et proposé par la C.R.A.

EVALUATION : note sur 20

2– La formation pratique :

* **objectifs** : former les stagiaires sur les trois rôles : 1^{er} arbitre, 2^{ème} arbitre et marqueur ;

* **support** : les rencontres académiques sont un support très intéressant, les stagiaires pouvant être vus dans les 3 rôles ;

* **encadrement** : le Président de la CRA (ou un représentant) aidé par les enseignants encadrant les équipes supervisent les arbitres et les évaluent avec la grille d'évaluation jointe (une fiche par match).

L'objectif essentiel est que chacun des arbitres respecte ses prérogatives et puisse faire preuve de pédagogie pour expliquer ses décisions le cas échéant...

* évaluation : il serait souhaitable de voir les arbitres deux fois dans chaque rôle. Les tournois académiques permettent ce type d'évaluation.

EVALUATION : note sur 20 (la note globale de la fiche est divisée par 5)
(La fiche est jointe en annexe)

3 – Equivalence :

L'obtention de la note 15 sur 20 à l'examen théorique permet aux étudiants stagiaires de bénéficier de l'équivalence de la partie théorique de l'examen fédéral 1^{er} niveau (arbitre départemental).

La CRA participant à l'évaluation pratique peut, à sa discrétion, accorder le diplôme fédéral (arbitre départemental) pour les étudiants ayant satisfait à l'ensemble des épreuves prévues ci-dessus.

II – LE SUIVI DE FORMATION.

1 – Les rencontres inter-académiques :

La FFSU, sur les plans régional et inter-régional, propose trois types de championnat : Grandes Ecoles, Championnat de France des Universités et Championnat de France Universitaire.

Elles doivent servir de tremplin pour le perfectionnement des arbitres universitaires encadrés par un membre de la Commission Régionale d'Arbitrage.

* sur le plan théorique :

Il s'agit d'un renforcement des connaissances en évoquant les situations qui pourraient déclencher des incidents (utilisation du « case-book »).

Approche plus poussée du protocole et de la communication entre les membres de l'équipe d'arbitrage.

Cette formation, qui ne devrait pas excéder 10 heures, est finalisée par un examen théorique de 40 questions prises dans le référentiel fédéral et dans le répertoire du « case-book ».

* sur le plan de la formation pratique :

L'accent est mis sur la communication entre les membres de l'équipe d'arbitrage, le renforcement qualitatif des prérogatives de chacun, pour déboucher sur un arbitrage de qualité conforme au niveau sportif de la rencontre.

Les arbitres sont évalués en tant que 1^{er} et 2^{ème}, sur la même fiche d'évaluation.

La Commission Mixte Régionale peut proposer ses meilleurs éléments pour encadrer les finales nationales.

2 – Les rencontres de Championnat de France :

L'organisation sportive permet de proposer un nombre important de rencontres qui permet aux membres de la Commission Centrale d'Arbitrage d'évaluer ces arbitres sur plusieurs rencontres de niveau technique et tactique intéressant.

La CCA valide ces formations et peut inciter les CRA à donner une équivalence d'arbitre départemental, ou elle peut même accorder tout ou partie du grade d'arbitre régional.

III – INCIDENCES FINANCIERES.

1 – Pour les rencontres académiques ou inter-académiques :

Afin de limiter les frais, le CRSU regroupe les candidats et c'est le formateur qui se déplace. (La prise en charge financière du déplacement dépend directement des conventions locales).

Les frais d'arbitrage des différentes rencontres sont pris en charge par le CRSU.

2 – Pour les Championnats de France :

Les superviseurs CCA sont pris en charge par la FFVB (déplacements, hébergements).

Les arbitres universitaires :

- soit ils sont envoyés par le CRSU pour validation de formation, c'est lui qui prend en charge le déplacement et l'hébergement de(s) arbitre(s) ;
- soit l'arbitre accompagne une équipe qualifiée (selon des modalités à définir ultérieurement), il est pris en charge par son Association Sportive. Le CRSU organisateur prend en charge les frais d'arbitrage.

Ce schéma de formation a pour ambition de renforcer les liens entre nos deux fédérations :

- en redynamisant les Commissions Mixtes Régionales, permettant ainsi un développement quantitatif et qualitatif du nombre d'arbitres universitaires de volley-ball ;
- en permettant à ces mêmes arbitres d'évoluer dans les championnats fédéraux par la mise en place d'équivalences ;
- en étoffant l'encadrement des rencontres de championnat de France par des arbitres susceptibles de confirmer leurs performances à un niveau supérieur.